



D&C CONSULTANTS

Part of  ABGI

GUIDE DES FINANCEMENTS

Alimentation

En partenariat avec



Vitagora®

Plus vite, plus loin. Ensemble.

Mars 2025



EDITO

Depuis plus de 30 ans, D&Consultants se mobilise activement pour faire prospérer l'innovation en France à travers l'accompagnement de projets ambitieux et innovants. Pour cela, nous nous positionnons en tant que facilitateur et accélérateur pour nos clients et partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'innovation : élaboration des stratégies, structuration et montage de projets de RDI et d'industrialisation, pilotage et suivi de la réalisation de ces derniers. Nous avons ainsi contribué à l'émergence et à la réalisation de projets à fort impact sur l'ensemble du territoire national et européen pour de nombreux secteurs, parmi lesquels ceux de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

L'Etat et l'Europe continuent d'engager une politique forte de soutien aux acteurs publics et privés de la recherche et de l'innovation, à travers France 2030, les stratégies d'accélération ou encore le programme Horizon Europe. D&Consultants évolue au cœur de cet écosystème du financement, et souhaite partager ses connaissances à travers des guides thématiques. Ce guide est dédié au secteur de l'alimentation, pour lesquels les équipes de D&Consultants mettent leurs expertises à disposition, et participent ainsi au rayonnement scientifique français et à la souveraineté nationale de nos industries.

Dominique Carlac'h

Présidente de D&Consultants

Sommaire

EDITO	2
POLITIQUE EN ALIMENTATION DE LA FRANCE.....	4
POLITIQUE ALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE	5
PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX.....	6
SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX RÉEMPLOYABLES	7
FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE - AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS.....	8
I-DÉMO N°4	9
PREMIÈRE USINE.....	10
I-LAB.....	11
LABCOM 2025	12
CHAIRES INDUSTRIELLES – ÉDITION 2025.....	12
FONDS EUROPÉENS EN RÉGION	14
DECARB IND 25	16
GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION 2024	17
AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR	18
PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS	20
HORIZON EUROPE - CLUSTER 6 ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE, RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT.....	21
CIRCULAR BIO-BASED EUROPE JOINT UNDERTAKING (CBE JU)	22
PROGRAMME LIFE.....	23
EIC PATHFINDER	24
EIC ACCELERATOR.....	25
EIC ACCELERATOR CHALLENGE - SYSTÈMES DE PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX À FAIBLES ÉMISSIONS BASÉS SUR LA BIOTECHNOLOGIE.....	26
EIC TRANSITION.....	27
EIC STEP – SCALE UP CALL 2025	28
INNOVATION FUND 2024 NET ZERO TECHNOLOGIES.....	29
FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS	30
RECOMMANDATIONS D&C.....	31
EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !	32
NOS BELLES HISTOIRES	34
D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC.....	35
VITAGORA	37
NOUS CONTACTER.....	38

POLITIQUE EN ALIMENTATION DE LA FRANCE

Les crises sanitaires, environnementales et sociales des dernières décennies ainsi que la guerre en Ukraine ont poussé à la remise en question des modèles de consommation et de production des denrées alimentaires. Dans ce contexte évolutif et en cohérence avec les besoins et attentes des consommateurs, les priorités gouvernementales françaises autour de l'alimentation ont pour objectif de favoriser l'accès à une **alimentation sûre, saine, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante**. L'aspect production fait également partie des priorités étatiques en vue d'encourager une production alimentaire dans des « conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages et contribuant à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique ».

Pour cela, le Gouvernement français s'engage avec plus de 450 millions d'euros dédiés aux stratégies d'accélération de France 2030 « **Alimentation durable et favorable à la santé** » et « **Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique** ». Cette stratégie d'accélération suit un triple objectif :

1- Accompagner les transitions de l'industrie agroalimentaire en développant de nouvelles technologies plus compétitives dans une logique de durabilité, de résilience, d'indépendance et d'accessibilité. La diversification des sources de protéines pour l'alimentation humaine et animale est un des axes privilégiés pour répondre enjeux nutritionnels et environnementaux, et renforcer la souveraineté alimentaire. Ces transformations s'accompagnent d'un besoin d'anticipation des nouveaux besoins en compétences.

2- Mieux comprendre les liens entre santé et alimentation pour développer l'apport nutritionnel des aliments, notamment en développant de la connaissance sur les ferments et leurs actions sur la santé des individus.

3- Répondre aux besoins et attentes du consommateur pour une alimentation locale et de qualité en développant des systèmes alimentaires territorialisés permettant aux acteurs de la chaîne alimentaire de tester leurs innovations, de nouvelles solutions de traçabilité et des solutions pour rendre les emballages plus recyclables, plus réutilisables, mais aussi plus protecteurs pour la qualité nutritionnelle des aliments.

POLITIQUE ALIMENTAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Europe est actuellement confrontée à un enjeu majeur de durabilité sur le plan alimentaire : les défis rencontrés, de la production primaire jusqu'à la consommation, interrogent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle du continent. La politique menée par l'Union européenne vise donc à **rendre l'alimentation plus saine et plus durable en Europe** et **transformer la manière dont les aliments sont produits et consommés** sur le continent. La stratégie « **De la ferme à la table** », présentée par la Commission européenne en mai 2020, entend justement faire évoluer le système alimentaire actuel vers un modèle durable. Cette ambition s'inscrit dans le **Pacte vert pour l'Europe**, qui vise à parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'Union européenne mise sur la recherche et l'innovation avec le programme-cadre **Horizon Europe**. Doté d'un budget de **95Mds€** pour la période 2021-2027, le programme accompagne les innovations dans l'alimentation avec plusieurs dispositifs :

- ▶ **La Destination 2** « Systèmes d'alimentation justes, sains, et respectueux de l'environnement, depuis la production primaire jusqu'à la consommation » du Cluster 6 « Alimentation, bioéconomie, ressources naturelles, agriculture et environnement » vise à transformer les systèmes alimentaires, à soutenir la mise en place de systèmes agricoles, de pêche et d'aquaculture durables ;
- ▶ **Le partenariat « Circular Biobased Joint Undertaking »** vise le déploiement à grande échelle de nouveaux matériaux d'emballages durables et performants, y compris des alternatives aux plastiques ;
- ▶ **L'EIT Food** vise à améliorer la santé grâce à l'alimentation et promouvoir un système alimentaire transparent, équitable et résilient.

Enfin, le programme de financement européen « **LIFE** » soutient des projets contribuant à la politique environnementale de l'UE avec un budget de **5,43Md€**. Il s'agit notamment d'accompagner les changements de comportement pour atténuer le changement climatique, encourager l'économie circulaire ou la réduction des déchets : autant de sujets pertinents dans le domaine de l'alimentation.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS NATIONAUX





APPEL À PROJETS

« SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT D'EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX RÉEMPLOYABLES »



Cet appel à projets vise à soutenir les innovations des fabricants d'emballages industriels et commerciaux (EIC) pour répondre aux enjeux du passage au réemploi. L'objectif est de lever les freins fonctionnels et opérationnels au réemploi afin d'élargir et d'améliorer l'offre d'EIC réemployables.

Cet appel à projets cible en priorité les projets portant sur des emballages dont le potentiel de réemploi se situe entre 25% et 80%, avec un potentiel marché significatif

Bénéficiaires

Entreprises de toutes tailles

œuvrant dans le domaine de la fabrication d'emballages industriels et commerciaux destinés à tous secteurs d'activité

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **09/04/2025**

Type d'aide

Subventions : jusqu'à 150 K€ pour l'axe 1 ;
100 K€ pour l'axe 2 et 400 K€ pour l'axe 3

Les projets attendus



Cet AAP comporte 3 Axes :

- **Axe 1** - Projets de Recherche et Développement Innovation (RDI) : recherche industrielle, développement expérimental.
- **Axe 2** - Projets d'études de faisabilité, d'expérimentations : innovation incrémentale, pré-déploiement de solutions.
- **Axe 3** - Projets d'investissements : déploiement de solutions d'EIC réemployables.

Taux d'aide allant

de **25% à 70%** des dépenses



FONDS ÉCONOMIE CIRCULAIRE - AIDES AU RÉEMPLOI DES EMBALLAGES ET DES CONTENANTS



L'appel à projets vise à la lutte contre le gaspillage, l'économie circulaire et contre le dérèglement climatique ainsi que le renforcement de la résilience face à ses effets promulguée dans le but de pour favoriser le développement du réemploi des emballages : 10 % d'emballages réemployés en 2027.

Bénéficiaires

Entreprises, collectivités, associations ayant une activité économique, fédérations professionnelles et centres techniques industriels

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **31/12/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets attendus doivent :

- Portés sur le réemploi des emballages industriels et commerciaux
- Présentés des solutions d'emballages recyclables
- Impérativement avoir réalisé en amont une étude de faisabilité préalable à l'investissement

Taux d'aide allant jusqu'à
80% pour les études et expérimentations
60% pour les investissements



APPEL À PROJETS « I-DÉMO N°4 »



bpifrance

Ce dispositif a pour objectif le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à échelle industrielle ou préindustrielle pour des innovations à un stade de développement avancé.

Bénéficiaires

PME, (ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche dans le cadre de projet collaboratif)

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **15/07/2025**

Relèves intermédiaires :
25/03/2025, 27/05/2025

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus



Les projets envisagés doivent :

- ▶ Présenter une amélioration de la figure de mérite par rapport à l'existant
- ▶ Comporter une composante majeure d'innovation voire de déploiement industriel
- ▶ Présenter un effet diffusant et intégrateur au sein d'une filière, qui s'exerce au-delà des simples relations nouées autour d'un projet de R&D limité dans le temps
- ▶ Anticiper des impacts socio-économiques et le caractère souverain de la solution sur le marché envisagé

**Taux d'aide allant
jusqu'à 60% des dépenses**



APPEL À PROJETS

« PREMIÈRE USINE »



bpifrance

Cet appel à projets vise à accélérer l'émergence de premières réussites d'industrialisation par des start-ups industrielles ou PME /ETI innovantes. Il s'inscrit dans une logique incitative, destinée à aider au financement de projets d'implantation, sur le territoire, de première usine ou d'unités de production mutualisées.



Bénéficiaires

Start-ups, PME, ETI innovantes en hypercroissance

Date de relèves

Ouvert jusqu'au **15/12/2026**

Relèves intermédiaires :

15/04/2025, 09/09/2025

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus



Les projets attendus consistent en des implantations de sites pilotes et/ou de production industrielle, destinées à commercialiser des produits innovants et en de la mutualisation de capacités préindustrielles au profit des start-ups.

Taux d'aide allant
jusqu'à **30%** des dépenses



CONCOURS D'INNOVATION

« I-LAB »



bpifrance

Le Concours d'innovation i-Lab est financé par le Programme d'investissement d'avenir et est opéré par Bpifrance.

Il a pour objectif de détecter des projets de création d'entreprises de technologies innovantes et de soutenir les meilleurs d'entre eux grâce à une aide financière et à un accompagnement adapté.

Bénéficiaires

Projet porté par une personne physique ayant créé son entreprise depuis moins de 2 ans ou ayant pour projet la création

Date de dépôt

Vague 27 jusqu'au **11/03/2025**
Vague 28 en 2026

Type d'aide

Subventions, jusqu'à 600K€

Critères de sélection



- Caractère innovant de la technologie
- Viabilité économique du projet
- Potentiel de développement
- Capacités entrepreneuriales du candidat
- Qualité et complémentarité de l'équipe
- Maîtrise de la propriété intellectuelle

Taux d'aide allant

Jusqu'à **60%** des dépenses



LABCOM 2025 : LABORATOIRES COMMUNS ORGANISMES DE RECHERCHE PUBLICS – PME, ETI ET START-UP



L'objet de ce programme est d'inciter les acteurs de la recherche académique à créer des partenariats structurés à travers la co-construction de « Laboratoires Communs » entre une PME ou une ETI et un laboratoire d'organisme de recherche. Les propositions attendues peuvent concerner tous les champs disciplinaires.

Pour l'édition 2025, LabCom intègre de nouveau une priorité qui vise à renforcer la recherche partenariale en Intelligence artificielle (IA) dans le cadre de la Stratégie Nationale de Recherche en Intelligence Artificielle.



Bénéficiaires

Acteurs de recherche académique, PME, ETI ou start-up (si justifie d'une existence de minimum 1 an)

Dates de dépôt

Phase 1 : **31/03/2025**

Phase 2 : **22/09/2025**

Type d'aide

Non indiqué

Les projets attendus



Les projets doivent décrire la création d'un « Laboratoire commun » entre un organisme de recherche porteur de la proposition et une société.

Un laboratoire commun est caractérisé par :

- ▶ Une gouvernance commune,
- ▶ Une feuille de route de recherche et d'innovation,
- ▶ Des moyens de travail permettant d'opérer en commun la feuille de route,
- ▶ Une stratégie visant à assurer la valorisation par l'entreprise du travail partenarial.

Montant d'aide allant
jusqu'à **363 K€** sur 54 mois



CHAIRES INDUSTRIELLES – ÉDITION 2025



L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a dans ses missions la stimulation des coopérations entre acteurs publics et acteurs privés de la recherche. Cette stimulation se traduit notamment par le programme « Chaires Industrielles » et dédié à la recherche partenariale. Ce programme fait partie de la composante « Impact économique de la recherche et compétitivité » du Plan d'action de l'ANR.



Les projets attendus

Le programme Chaires Industrielles poursuit un triple objectif :

- Construire et structurer des projets de recherche scientifique collaborative dans des domaines prioritaires et stratégiques pour les acteurs publics et privés impliqués dans la chaire industrielle, via un partenariat fort et durable.
- Permettre à des enseignants-chercheurs ou des chercheurs de notoriété internationale, français ou étrangers, en mobilité ou non, de travailler sur un programme de recherche ambitieux, innovant et de portée industrielle indiscutable.
- Assurer une formation par la recherche, en offrant aux doctorants et post-doctorants l'approche des travaux de recherche menés selon une vision à long terme dans les laboratoires de recherche académique couplée à l'expérience des acteurs du monde économique.

Bénéficiaires

Acteurs publics et privés

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **18/03/2025**

Type d'aide

Subventions

Montant d'aide allant

jusqu'à **1.2 M€** échelonnée sur 4 ans



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) « PIA4 RÉGIONALISÉS »



bpifrance

L'objectif du PIA est de moderniser et de renforcer la compétitivité de la France en favorisant l'investissement et l'innovation. Ce programme intervient dans des secteurs stratégiques prioritaires, générateurs de croissance et d'emplois, tels que : la valorisation de la recherche et le transfert au monde économique, les filières industrielles, le développement durable, l'économie numérique ou la santé et les biotechnologiques.



Bénéficiaires

Organismes de recherche, PME, ETI

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au 31/12/2025

Type d'aide

Subventions et avances récupérables

Les projets attendus



Les propositions attendues peuvent concerner tous les champs disciplinaires, articulés autour de 3 catégories de projets :

- ▶ **Projets d'innovation** : Projets en phase de faisabilité et/ou en phase de développement et de pré-industrialisation
- ▶ **Projets i-Démo régionalisé** : projets collaboratifs de R&D aux effets diffusants et intégrateurs au sein d'une filière.
- ▶ **Projets filières** : structuration de filières régionales clefs par le financement de dépenses mutualisées d'investissement et de R&D

Enveloppe du programme
20 Md€ sur 5 ans



FONDS EUROPÉENS EN RÉGION



Le **fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)** intervient dans le cadre de la politique de développement rural. Il s'agit du second pilier de la politique agricole commune (PAC). Il contribue au développement des territoires ruraux et d'un secteur agricole plus équilibré, plus respectueux du climat, plus résilient face au changement climatique, plus compétitif et plus innovant.

Les projets attendus



Le FEADER vise à soutenir :

- L'installation des jeunes agriculteurs,
- Les paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles,
- Les mesures agro-environnementales et climatiques,
- Le soutien à l'agriculture biologique et les paiements au titre de Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau,
- Les investissements dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier.

Organisation

Gestion confiée aux conseils régionaux

Enveloppe France

2021-2022 : 4,3 mds€
2023-2027 : 10 mds€



Le **fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)** intervient dans le cadre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée.

Les projets attendus



Le FEAMPA vise à :

- Encourager une pêche et une aquaculture durables, innovantes et compétitives,
- Encourager la mise en œuvre de la politique commune de la pêche,
- Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale,
- Encourager la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture
- Encourager la mise en œuvre de la politique maritime intégrée.

Organisation

Gestion confiée à la DPMA (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture) + aux conseils régionaux littoraux

Enveloppe France

2021-2027 : 600 M€



APPEL À PROJETS

« DECARB IND 25 »



L'appel à projets DECARB IND 25 vise à **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) des sites industriels** via les thématiques suivantes : efficacité énergétique, modification des mix énergétique et matière, captage, valorisation et stockage du carbone.



Bénéficiaires

Toute personne morale de droit privé se positionnant comme maître d'ouvrage

Dates de relèvements

13/03/2025

D'autres échéances régulières auront lieu en 2025 et 2026

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus*



Ce dispositif s'adresse à tout site industriel et à des projets permettant une **réduction d'au moins 1 000 tCO₂eq des émissions annuelles de GES directes** à iso-production au périmètre de l'entreprise industrielle concernée. L'AAP vise les leviers de décarbonation ci-dessous :

- ▶ **Efficacité énergétique** (dont équipements de récupération de chaleur)
- ▶ **Modification du mix énergétique** (électrification, combustion d'hydrogène H₂)
- ▶ **Modification du mix matières** (usage matière de l'hydrogène, usage matière de dérivés de l'hydrogène)
- ▶ **Captage, valorisation et stockage du carbone.**

L'appel à projets vise des **investissements supérieurs à 3 M€** pour une **demande d'aide inférieure à 30 M€**.

Taux d'aide allant jusqu'à 60% sur le surcoût**

* Les projets de décarbonation de l'industrie pour lesquels la demande d'aide est supérieure à 30 M€

** L'assiette des coûts admissibles correspond au surcoût de l'opération par rapport à un scénario de référence qui serait moins vertueux



APPEL D'OFFRES « GRANDS PROJETS INDUSTRIELS DE DÉCARBONATION 2024 »



L'appel d'offre vise à soutenir l'accélération de la décarbonation de l'industrie en France et le développement des technologies de décarbonation les plus ambitieuses afin d'atteindre les objectifs européens et nationaux susmentionnés.

La mise en place de contrats de financement entre l'État et les industriels lauréats pour les projets sélectionnés permettra la construction et l'exploitation de procédés de production décarbonés ambitieux au sein des installations industrielles les plus émettrices.

Bénéficiaires

Entreprises de toutes tailles en France
répondant à la consultation publique sur le
projet d'appel d'offres qui s'est déroulée
du 26/06/2024 au 30/09/2024

Date de dépôt

Phase d'enchère ouverte
jusqu'au **15/05/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets de décarbonation visés consistent en la mise en place d'un ou de plusieurs leviers technologiques de maturité suffisante permettant de réduire les émissions de GES des sites industriels concernés, notamment l'électrification, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la modification du mix énergétique ou du mix matières, et le captage et stockage (« CCS ») ou captage et utilisation (« CCU ») du carbone.

Pour être éligible, un projet doit représenter
un montant d'aide total supérieur ou égal à
20 M€



AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR (1/2)



**FONDS
CHALEUR**

Installations de systèmes solaires combinés

Pour réduire la consommation énergétique, le Fonds Chaleur vous accompagne financièrement dans la réalisation de votre projet de Système Solaire Combiné (SSC). Les opérations de SSC éligibles au Fonds Chaleur sont des installations de production de chaleur collective (chauffage et eau chaude sanitaire) avec des capteurs solaires thermiques dans lesquels circule un fluide caloporteur.

L'aide apportée est calculée sur la base d'un **montant forfaitaire** en fonction la quantité de chaleur produite par l'installation.

Installation de production d'eau chaude solaire thermique

Pour financer toute typologie de projets de production d'eau chaude collective par la chaleur solaire dans : les logements collectifs, le secteur tertiaire, l'industrie, l'agriculture, les opérations couplées à des réseaux de chaleur.

L'aide apportée est calculée sur la base d'une **aide forfaitaire** en fonction de la zone géographique d'implantation de l'installation, et de la surface de l'installation solaire.

Installation de pompes à chaleur solaire pour la production d'eau chaude

Pour les opérations de production d'eau chaude sanitaire (ECS) à destination de logements collectifs et des secteurs Tertiaire, Industrie et Agriculture comprenant les établissements ayant des usages ECS durant toute l'année.

L'aide apportée est calculée sur la base d'un **montant forfaitaire** en fonction la quantité de chaleur produite par l'installation.

Réalisation d'installations de récupération de chaleur fatale

Pour les installations de récupération de chaleur fatale en fonction de conditions techniques:

- quantité de chaleur récupérée > 1 GWh/an ;
- seuil minimal de performances énergétiques et environnementales des installations ;
- temps de retour brut (TRB) sur investissement du projet > 3 ans



AUTRES AIDES POUR LES INVESTISSEMENTS DE DÉCARBONATION VIA LE FONDS CHALEUR (2/2)



**FONDS
CHALEUR**

Installations de production de chaleur et de froid à partir de boucle d'eau tempérée géothermique

pour la réalisation de votre installation de production de chaud et de froid à partir d'une boucle d'eau tempérée « géothermique ». 'ADEME peut accompagner les opérations de boucles d'eau tempérée géothermiques ayant une production de chaleur renouvelable minimum de 25 MWh/an sur : champ de sondes, nappe d'eau souterraine, eaux usées (ou effluents en sortie de STEP), eau de mer ou eaux de surface.

L'aide ADEME aux projets de boucle d'eau tempérée géothermique est calculée sur la base d'une analyse économique

Installations de production de chaleur et de froid renouvelable à partir de géothermie de surface et d'aérothermie

Pour financer la réalisation de votre installation de production de chaleur et de froid à partir de géothermie de surface ou d'aérothermie ayant une production de chaleur renouvelable **minimum de 25 MWh/an**

Installations de production de chaleur à partir de géothermie profonde

Pour financer la réalisation de votre installation de production de chaleur à partir de géothermie profonde. L'ADEME peut accompagner financièrement la réalisation d'opérations de géothermie sur aquifère profond (ou géothermie basse énergie) avec ou sans recours à une (ou des) pompe(s) à chaleur et associées ou non à la création (ou l'extension) d'un réseau de chaleur.

Réalisation d'installations de méthanisation (injection, cogénération, chaleur)

Pour financer votre installation de méthanisation après une étude de faisabilité favorable, via des unités de méthanisation avec cogénération (<500 kWe) ou injection de biométhane ou bien via des stations d'épuration urbaines (STEU)

L'aide de l'ADEME est apportée principalement sous forme de forfait de subvention par unité de capacité de production annuelle (€/MWh)

Ces aides s'adressent aux collectivités, aux entreprises, aux établissements publics et aux associations.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS EUROPÉENS





APPEL À PROJETS

« HORIZON EUROPE - CLUSTER 6 ALIMENTATION, BIOÉCONOMIE, RESSOURCES NATURELLES, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT »



Ce cluster vise à protéger l'environnement, restaurer, gérer et utiliser de manière durable les ressources biologiques et naturelles terrestres, et celles des eaux continentales et marines, à garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous et la transition vers une économie à faible intensité de carbone.



Domaines d'intervention

Les domaines d'intervention pressentis du Cluster 6 « Alimentation, Bioéconomie, Ressources Naturelles, Agriculture et Environnement » sont les suivants :

- Systèmes agricoles durables
- Pêche et aquaculture durables
- Systèmes circulaires
- Transformation des systèmes alimentaires pour la santé, la durabilité et l'inclusion
- Coopération internationale ciblée

Bénéficiaires

Collaboratif avec en moyenne 10 partenaires (minimum 3) issus d'environ 6 pays membres de l'UE différents (minimum 3)

Dates de dépôt

Dates à venir pour 2025

Type d'aide

Subventions

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses

CIRCULAR BIO-BASED EUROPE JOINT UNDERTAKING (CBE JU)



La mission de CBE JU est de faire progresser une bioéconomie compétitive pour une Europe durable. Pour atteindre cet objectif, en 2024, le partenariat public-privé financera des projets développant des solutions biosourcées innovantes et durables, en mettant l'accent sur ces priorités stratégiques : matières premières, transformation, produits, ainsi que les aspects transversaux de la communication et de la durabilité environnementale.

Bénéficiaires

Consortium impliquant au moins 3 entités indépendantes (PME, ETI, GE, acteurs académiques, centres de recherche, etc.) dans 3 pays de l'UE différents

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **17/09/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets attendus couvrent les thématiques suivantes :

- ▶ Chaînes de valeur biosourcées pour la valorisation des cultures oléagineuses durables
- ▶ Microalgues durables comme matières premières pour des applications innovantes à valeur ajoutée
- ▶ (Co)-production sélective et durable d'aromatiques dérivés de la lignine
- ▶ Solutions de remplacement durables et biosourcées pour la protection des cultures
- ▶ Ingrédients novateurs biosourcés pour l'alimentation humaine et animale

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses



PROGRAMME LIFE



Le programme LIFE est un instrument financier de la Commission européenne, dédié au soutien de projets innovants, privés ou publics, dans les domaines de l'environnement et du climat. Le programme, qui couvre la période 2021-2027, est réparti en 4 sous programmes :

- ▶ Nature et biodiversité,
- ▶ Économie circulaire et qualité de vie,
- ▶ Atténuation du changement climatique et adaptation,
- ▶ Transition vers l'énergie propre.



Bénéficiaires

Tout type de structure, monopartenaire ou collaboratif (recommandé)

Date de dépôt

Septembre 2025, en attente de précisions

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets du sous-programme « **Atténuation du changement climatique** » doivent contribuer à une transition socialement juste et durable vers une économie neutre sur le plan climatique d'ici 2050 et à la réalisation de l'objectif de réduction des émissions de l'UE pour 2030, à savoir au moins 55 % par rapport aux niveaux de 1990. Ils peuvent notamment porter sur les **changements de comportement** et **l'agriculture**.

Le sous-programme « **Économie circulaire et qualité de vie** » vise à faciliter la transition vers une économie durable, circulaire, sans produits toxiques, économe en énergie et résiliente au changement climatique, et à protéger, restaurer et améliorer la qualité de l'environnement. Les projets sont notamment attendus dans le domaine de **l'économie circulaire**, la **réduction de la production des déchets** et la **gestion des déchets**.

Les prochains AAPs seront publiés en avril 2025 pour un dépôt en septembre 2025.

Taux d'aide allant
jusqu'à **60%** des dépenses



APPEL À PROJETS « EIC PATHFINDER »



L'EIC Pathfinder soutient les projets visant à explorer des domaines de recherche et des thématiques susceptibles de déboucher sur des technologies émergentes et innovations de rupture. Il se décline en deux programmes : OPEN qui est ouvert à toute thématique et CHALLENGE qui sont ouverts pour les projets répondant à l'un des défis identifiés.



Bénéficiaires

Consortium ≥ 3 entités de 3 pays européens différents
ou une entité légale unique

Date de dépôt

Appel Open : **21/05/2025**

Appel Challenge : **29/10/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Concernant l'EIC Open :

- ▮ Toutes les thématiques scientifiques et technologiques

Concernant l'EIC Challenge « **La biotechnologie au service des cultures résistantes au climat et de la biofabrication à base de plantes** », les projets attendus doivent :

- ▮ Présenter des technologies qui démontre le potentiel de soutenir des projets pour améliorer l'adaptation des cultures aux changements climatiques
- ▮ Augmenter le profil nutritionnel des cultures en utilisant des ingrédients natifs et/ou non-natifs.

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** du budget total



APPEL À PROJETS « EIC ACCELERATOR »



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international.

Bénéficiaires

Monopartenaire
Start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Etape 2 : 12/03/2025 et 01/10/2025

Etape 3 : env. 2 mois après l'étape 2

Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€
et/ou jusqu'à 10 M€ en equity

Les projets attendus



L'EIC Accelerator aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un TRL 6 en début de projet et TRL9 en fin de projet.

L'EIC Accelerator se décline en deux programmes : OPEN et CHALLENGE. L'appel Open est ouvert à toute thématique.

Un appel à projets Challenge soutient les innovations pour les mobilités futures.

Taux d'aide allant
jusqu'à **70%** des dépenses

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés



APPEL À PROJETS

« EIC ACCELERATOR CHALLENGE - SYSTÈMES DE PRODUCTION DE DENRÉES ALIMENTAIRES ET D'ALIMENTS POUR ANIMAUX À FAIBLES ÉMISSIONS BASÉS SUR LA BIOTECHNOLOGIE »



L'EIC Accelerator soutient les start-ups et PME présentant des innovations de rupture par rapport aux produits services, business models existants à haut risque et haut potentiel ayant la capacité à passer à la vitesse supérieure sur le marché international. Il se décline en deux programmes : OPEN qui est ouvert à toute thématique et CHALLENGE est ouvert pour les projets répondant à l'un des défis identifié

Bénéficiaires

Monopartenaire
Start-up, PME européenne*

Date de dépôt

Etape 1 : ouverte **au fil de l'eau**
Etape 2 : **12/03/2025** et **01/10/2025**

Type d'aide

Subventions jusqu'à 2,5 M€
et/ou jusqu'à 10 M€ en equity

Les projets attendus



Les projets attendus durent de 12 à 24 mois avec un niveau de TRL 5 atteint en début de projet, qui entreprennent des activités pour atteindre les TRL6 à TRL9 en fin de projet. Le Challenge « Systèmes de production de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux à faibles émissions basés sur la biotechnologie » soutient des solutions biotechnologiques innovantes pour réduire les émissions, en particulier celles de méthane provenant du bétail, et à diminuer l'impact environnemental de la production alimentaire tout en augmentant son efficacité.

L'appel à projet « Open » est ouvert à toutes les thématiques.

Taux d'aide allant
jusqu'à 70% des dépenses

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés

APPEL À PROJETS « EIC TRANSITION »



L'EIC Transition est un nouvel instrument qui se place dans le continuum en faveur de l'innovation de rupture voulu par le Conseil Européen de l'Innovation pour combler le fossé entre le Pathfinder et l'Accelerator.

Bénéficiaires

PME et organisations

Candidats individuels (PME, entreprises essaimées, start-ups, organismes de recherche, universités) ou petits consortiums (minimum 2, maximum 5 entités éligibles).

Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **17/09/2025**

Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Projets exploitant des résultats de projets européens ayant un potentiel commercial prometteur et ayant réalisé la preuve de concept.

Les seuls projets éligibles sont ceux ayant bénéficié d'un financement européen parmi ceux-ci : ERC PoC, FET ou Pathfinder ainsi que certains AAPs ERA-NET, RIA financées par H2020, European Defence Funds.

Le projet en question doit au moment de la date limite de dépôt avoir commencé depuis au moins 12 mois ou être terminé depuis maximum 30 mois.

Taux d'aide allant
jusqu'à **100%** des dépenses

APPEL À PROJETS

« EIC STEP – SCALE UP CALL 2025 »



L'EIC STEP soutient les **start-up/PME prometteuses** développant des **technologies critiques*** qui ont déjà reçu un financement, y compris celles qui ont déjà bénéficié du soutien de l'EIC, afin de les aider à obtenir des **séries de financement plus importantes** pour développer leurs activités.



Les projets attendus

L'EIC STEP aide les entreprises (principalement les start-ups et les PME) à mettre à l'échelle des innovations à fort impact dans les domaines prioritaires définis dans le règlement STEP, ayant le potentiel de créer de nouveaux marchés ou de disrupter les marchés existants.

Au-delà du financement, les entreprises bénéficieront d'un système de soutien solide qui favorisera leur croissance continue en Europe grâce aux services d'accélération des entreprises d'EIC STEP.

Thématiques concernées : digital technologies, clean technologies et biotech

Budget disponible pour 2025 : 300 M€

Bénéficiaires

Monopartenaire : start-up, PME européenne*

Dates de dépôt

Etape 1 : ouvert au fil de l'eau (1 relève par mois)

Audition : environ 2 mois après l'étape 1

Type d'aide

Entre 10 M€ et 30 M€ en equity

Participation de l'EIC Fund à la levée de fond

* Investissement également accessible pour les sociétés ≤ 500 employés



APPEL À PROJETS « INNOVATION FUND 2024 NET ZERO TECHNOLOGIES »



Cet appel à projet a pour objectif la mise en œuvre de technologies propres, hautement innovantes, et de grands projets phares susceptibles de générer des réductions significatives d'émissions de gaz à effet de serre (les projets qui permettent la décarbonisation profonde nécessaire pour atteindre la neutralité climatique).



Bénéficiaires

Organismes publics ou privés



Date de dépôt

Ouvert jusqu'au **24/04/2025**



Type d'aide

Subventions

Les projets attendus



Les projets doivent concerner les champs d'applications suivants :

- Innovation dans les technologies et les processus à faible émission de carbone : activités qui soutiennent l'innovation dans les technologies et les processus à faible émission de carbone
- Captage et stockage du carbone (CSC) : activités soutenant la construction et l'exploitation de projets axés sur le captage et le stockage géologique du CO₂ (CSC) dans des conditions sûres pour l'environnement.
- Technologies innovantes d'énergie renouvelable et de stockage de l'énergie : activités soutenant la construction et l'exploitation de technologies innovantes d'énergie

Budget total de **40 M€**



FINANCEMENTS DIRECTS ET INDIRECTS



Financement de projets d'investissement durables répondant aux objectifs de l'Union Européenne Projets attendus : financement de la RDI, des investissements, du BFR, et de la croissance externe. Solutions de financement directes (BEI) et indirectes (FEI) du Groupe BEI.



Entreprises bénéficiaires

Secteur public et privé
PME, ETI



Date de dépôt

Au fil de l'eau



Type d'aide

Prêts et investissements

Les objectifs attendus



- Soutenir les investissements et les entreprises à différents stades de développement, en tenant compte de leurs besoins de financement et en contribuant à catalyser des sources de financement supplémentaires et à maximiser l'impact
- Pénétrer de nouveaux marchés et d'aider davantage de personnes dans le monde entier

RECOMMENDATIONS D&C





EN AMONT : SE POSER LES BONNES QUESTIONS !



Concernant votre entreprise

▶ **Quel est mon niveau de fonds propres**

Les financeurs publics nationaux ne peuvent pas, de manière générale, octroyer une aide à une société qui n'a pas suffisamment de fonds propres pour mener à bien le projet. C'est pourquoi il faut de préférence rassurer le financeur avec un niveau de fonds propres au moins équivalent au montant d'aide demandé (« 1€ d'aide pour 1€ de fonds propre »)

▶ **Quel est mon statut juridique et la taille de mon entreprise ?**

Votre statut juridique peut déterminer l'éligibilité ou non à certains dispositifs de financement. Si votre organisme est éligible, on détermine alors votre catégorie (Petite Entreprise, Moyenne Entreprise, Grande Entreprise) au regard de plusieurs critères : nombre de salariés, CA et/ou du total bilan en consolidé. Cela déterminera le taux d'aide maximal accessible. A titre d'exemple, si votre entreprise appartient, même partiellement (25% ou plus) à un groupe, il en sera tenu compte pour établir un calcul de votre taille réelle au regard de la définition d'une PME au sens communautaire.

A noter que certains dispositifs peuvent être dédiés uniquement aux PME.

▶ **Quels sont les types de dépenses éligibles ?**

Les dispositifs d'aides publiques ne sont pas tous identiques. Certains sont dédiés à la croissance des PME, d'autres à des projets de R&D, d'autres encore au financement des investissements dans le cadre d'expérimentations ou de développements industriels. C'est pourquoi l'on doit d'abord clarifier vos besoins de financement en identifiant les postes de dépenses qui seront affectés à votre projet : embauches ? actions de développement commercial ? investissements ? personnel et achats pour des travaux de R&D ?

Au regard de ces besoins, vous pourrez vérifier si le dispositif d'aide envisagé considère ces dépenses comme éligibles au financement.



Concernant votre projet

- ▶ Je porte mon projet seul ou en collaboration ? Avec quels types de partenaires : privés ? publics ? français ? européens ?
- ▶ Quel est le niveau de maturité de mon projet ?
- ▶ Quel est le planning de mon projet ? Quel est le budget de mon projet ?
- ▶ Quels impacts pour le territoire (économiques, sociaux, environnementaux) ?



**Clarifier ces points avec D&Consultants
vous permettra de mieux cibler les aides
auxquelles vous pouvez prétendre !**



NOS BELLES HISTOIRES

Avril

Saipol

miXscience
Innovate for Life

Le client

Quatrième groupe agroalimentaire français, AVRIL est l'acteur industriel et financier des filières des **huiles et protéines végétales**. En partant de la graine oléagineuse et de ses coproduits (huile et protéine), le Groupe a développé une palette de métiers dans les domaines du végétal et de l'animal, qui travaillent en synergie de l'amont à l'aval. AVRIL entretient des relations étroites avec ses partenaires de l'amont agricole, notamment les producteurs de graines et éleveurs.

La mission

Notre équipe a accompagné le Groupe AVRIL dans le montage du dossier de candidature du **projet AQUASUN** au **Plan Protéines**, porté par FranceAgriMer dans le cadre du plan de Relance en 2021. Il s'agit d'un projet d'industrialisation d'un procédé innovant de concentration de protéines des tourteaux de tournesol par séparation triboélectrostatique permettant la fabrication d'un concentré protéique **d'au moins 46% de protéines** (à partir de tourteaux de tournesol décortiqués de 35%), à destination des marchés de l'alimentation animale et particulièrement aquacole.

Les impacts du projet

Ce projet vise à transformer 80 000T/an de tourteaux de tournesol, préférentiellement de production française et particulièrement des régions de Nouvelle Aquitaine et du Languedoc-Roussillon, dans l'usine Saipol (filiale d'Avril) de Bassens. Le concentré protéique de tournesol est déjà utilisé avec succès par les fabricants d'aliments pour poissons d'élevage mais ce dernier est produit en dehors de nos frontières, en Europe de l'Est, et est disponible en quantité limitée. Le projet permettra donc de **diversifier et renforcer la valorisation des productions agricoles françaises** et favorisera **l'autonomie protéique française** avec des produits à forte valeur ajoutée, il offrira une **alternative durable et locale au soja d'import**. Aussi, cette solution nutritionnelle présente un avantage décisif : outre le fait de ne pas être génétiquement modifiée, elle ne présente aucun effet secondaire, même pour les poissons aux systèmes digestifs fragiles, comme la truite. Elle s'adresse donc à **toutes les espèces aquacoles**, en particulier les carnivores, très demandeuses en protéines animales.

D&C SPÉCIALISTE DU FINANCEMENT PUBLIC

+ de **2 500 structures** bénéficiaires de financement public
grâce à un accompagnement par D&Consultants

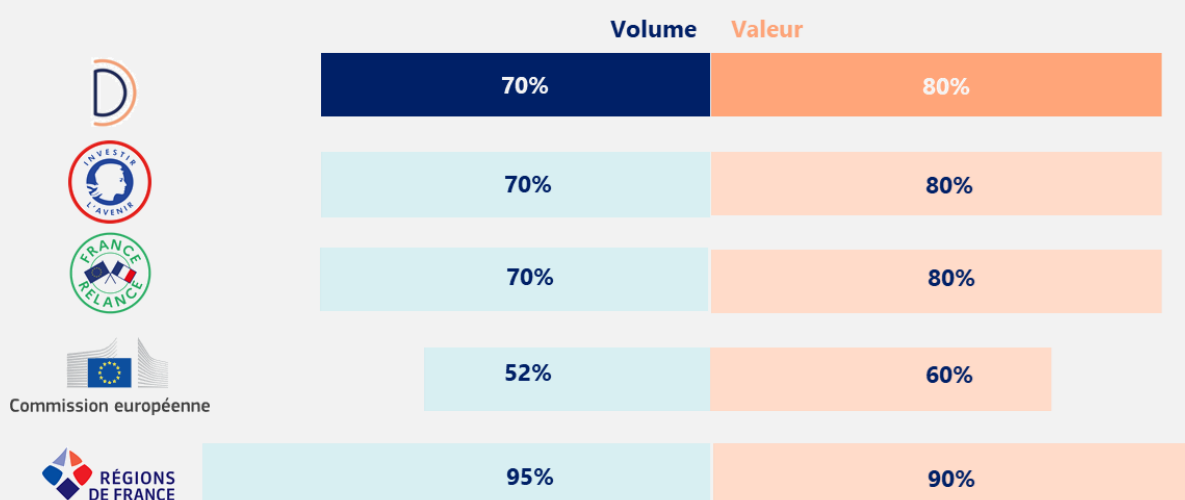
2, 4 Mds €

d'aides levées

+ de 800

projets déposés

Des taux de succès* 2 fois supérieurs à la moyenne constatée



*Taux de succès constatés sur PIA 3 (2017-2020) et PIA 4 (2021-)
Europe: LIFE, H2020, EIC, Horizon Europe, BEI
Régions : PIA régionalisés, FEDER...

En volume : nombre de projets financés / nombre de projets montés
En valeur : montant de l'aide obtenu / montant de l'aide demandé

LONGÉVITÉ ET ROBUSTESSE

►  de conseil auprès des entreprises et des acteurs publics de la recherche et de l'innovation

► Un savoir-faire et des méthodologies robustes et éprouvés

2,4 Md€

AIDES
OBTENUES

45

CONSULTANTS
EXPERTS

19%

CROISSANCE
ANNUELLE

2600

MISSIONS



23 CLIENTS
CAC 40



DES CLIENTS
FIDÈLES DEPUIS
PLUS DE 30 ANS



LABEL
BPIFRANCE
EXCELLENCE



PRÉSIDENTE DE
L'ASSOCIATION DES
CONSEILS EN
INNOVATION



Vitagora®

Notre expertise et écosystème au service de votre croissance & de votre compétitivité

Association professionnelle internationale s'adressant à la filière agroalimentaire ainsi qu'aux offreurs de solutions transverses



Croissance, Performance industrielle, Innovation...

Services et outils pour propulser l'agroalimentaire vers le haut



Une équipe de 30 spécialistes

Ingénieurs agroalimentaires, innovation, qualité, veille et prospective, international, marketing, etc.



18 ans d'expertise

Au service de l'agroalimentaire



Labellisé depuis 2006

Pôle de Compétitivité Agroalimentaire

Un écosystème dynamique international

Au sein de notre association, plus de

660 membres

Entreprises agroalimentaires



Start-ups, PME, ETI ...

Et plus de 60 grands groupes multinationaux

Danone, Sodial, Seb, Firmenich, Symrise, Mars, Agrial, Nestlé Purina, Suntory, ...



Entreprises et centres de recherche

capables de proposer des solutions innovantes

Entreprises agroalimentaires

290

Projets de R&D accompagnés

760

Partenaires mobilisés

www.vitagora.com

Contact : Anaïs Guerin – Responsable Innovation & Ecosystème
anais.guerin@vitagora.com





NOUS CONTACTER

contact@detconsultants.com



D&Consultants

Heron Building (18^{ème} étage)
66 Avenue du Maine
75014 Paris
+33 (0)1 53 62 98 57

www.detconsultants.com